# COMMERCE À PRÉDOMINANCE ALIMENTAIRE (détail et gros)

La branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire a, de tout temps, été confrontée aux évolutions de son environnement. En 2015, elle a poursuivi son adaptation aux phénomènes suivants :

> les évolutions sociétales entraînant notamment un besoin accru de proximité géographique et humaine, un conseil client renforcé et une vigilance importante en matière de sécurité alimentaire,

> Une situation de l'emploi difficile, avec un taux de chômage important qui modifie les comportements de consommation (arbitrages budgétaires des ménages, attente de qualité alimentaire tout en préservant le pouvoir d'achat…),

> une réglementation complexe et de plus en plus maîtrisée par les consommateurs (date limite de consommation, origine des produits, impact environnemental…),

> la part croissante des technologies de communication et d'information,

> la concurrence accrue, dans un contexte économique encore fragile (apparition de nouveaux acteurs, concurrence du e-commerce…).

## DONNÉES CLÉS

**20 301** établissements*

Plus de **608 000** salariés (ETP)

**89 %** de CDI

Près de **25 000** alternants

**26 %** de moins de 30 ans

**57 %** de femmes

**13,7 ans** d'ancienneté moyenne

**Répartition des effectifs salariés par format de magasin**

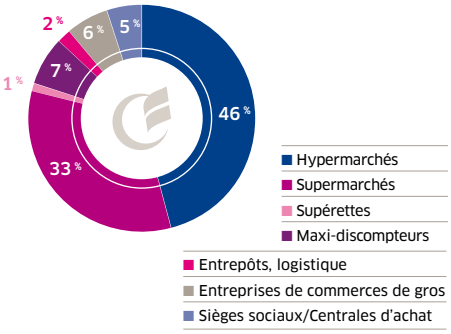


* Hypermarchés, supermarchés, supérettes, maxi-discounts, entreprises de commerce de gros, entrepôts de logistique, drives, sièges et centrales d'achat.

### PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE :

Les entreprises relevant de la CCN n°3305, IDCC 2216 (Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire), à savoir des établissements de 11 salariés et plus, répartis en sept principaux formats :

> **Les hypermarchés :** magasins de détail non spécialisés à prédominance alimentaire d'au moins 2 500 m² de surface offrant un assortiment de 25 000 à 40 000 références.

> **Les supermarchés :** magasins de détail non spécialisés à prédominance alimentaire de plus de 400 m² et de moins de 2 500 m² de surface, offrant un assortiment de 3 000 à 12 000 références.

> **Les supérettes :** magasins de détail non spécialisés à prédominance alimentaire d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m².

> **Les maxi-discomptes :** magasins non spécialisés à prédominance alimentaire de moins de 2 500 m², offrant un assortiment de 1 300 références en moyenne. On y trouve des marques de distributeurs ou des produits sans marques.

> **Les entrepôts de logistique**

> **Les entreprises de commerce de gros :** grossistes, dont le cash and carry, leurs principaux clients sont des épiciers, des restaurateurs et hôteliers, d'autres commerçants de détail et des collectivités publiques ou privées.

> **Les sièges sociaux et les centrales d'achat**

> **Les drives**

Il y a prédominance alimentaire dès lors que le chiffre d'affaires en produits alimentaires représente plus de 35 % des ventes totales (définition de l'INSEE).

Observatoire prospectif du commerce

# VOLET ÉCONOMIQUE

## DES INDICATEURS ÉCONOMIQUES POSITIFS EN 2015

- Le PIB (**+1,3 %**) et le pouvoir d'achat des ménages en hausse (**+1,1 %**).
- Les dépenses des ménages en produits de grande consommation (PGC) et produits frais libre-service en hausse de **1,6 %** en 2015.
- L'emploi salarié se redresse en 2015 de **+0,6 %** après 3 années consécutives de baisse (secteurs principalement marchands), notamment dans le commerce de détail.
- Des grandes surfaces (hypers, super et discounters) qui concentrent près des **2/3** des ventes de produits alimentaires en 2015.
- Une année 2015 achevée sur une hausse de **1,8 %** du chiffre d'affaires en valeur des commerces non spécialisés à prédominance alimentaire, il s'agit de leur meilleure performance depuis 2012.

**Le chiffre d'affaires des hypers et supermarchés et des drives (% des variations annuelles en volume)**

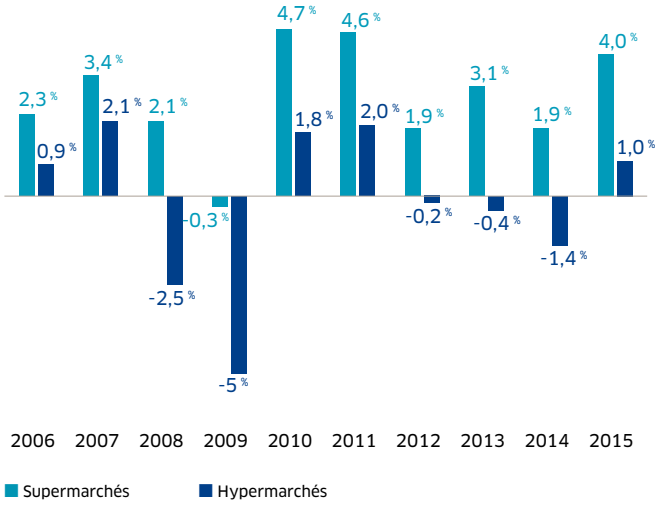


- Une montée en puissance du format drive dans le commerce généraliste depuis 2010, pour atteindre **3 600** drives en France en 2015.

**Chiffre d'affaires des drives (tous produits en millards €)**

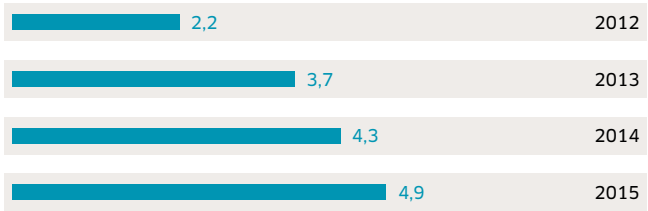


# VOLET EMPLOI

## DES EFFECTIFS SALARIÉS EN HAUSSE DE 1 %

Les effectifs salariés de la branche poursuivent leur reprise amorcée en 2013, en cohérence avec la dynamique économique, et progressent de **1 %** entre 2014 et 2015.

**Evolution des effectifs salariés de la branche en ETP (Equivalent Temps Plein)**

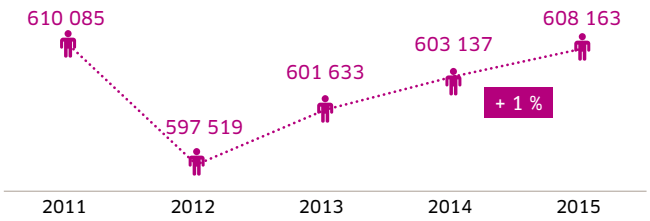


## 57 % DE FEMMES

Le taux reste stable par rapport aux années précédentes. La prédominance féminine est plus prononcée dans les supermarchés.

## 86 % D'EMPLOYÉS-OUVRIERS, 7 % D'AGENTS DE MAÎTRISE, 10 % DE CADRES

Avec une très forte proportion d'employés-ouvriers, le commerce à prédominance alimentaire reste l'un des principaux secteurs de main d'œuvre en France.
Depuis 2012, la part des femmes agents de maîtrise progresse : près d'**1** agent de maîtrise sur **2** en 2015 est une femme. La part des femmes cadres a également progressé pour atteindre **34 %** en 2015.

**Répartition des CSP* par format de magasin**

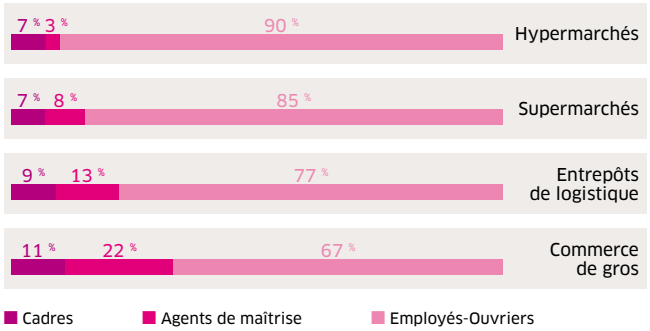

* Catégorie socio-professionnelle.

## 39,3 ANS DE MOYENNE D'ÂGE (40,2 en 2014)

En 2015, la part des moins de 26 ans a de nouveau progressé, et atteint **17 %** des effectifs.
L'âge moyen est légèrement plus élevé chez les cadres, correspondant aux évolutions de carrière, et dans les entrepôts.

**Pyramide des âges de l'ensemble des salariés**

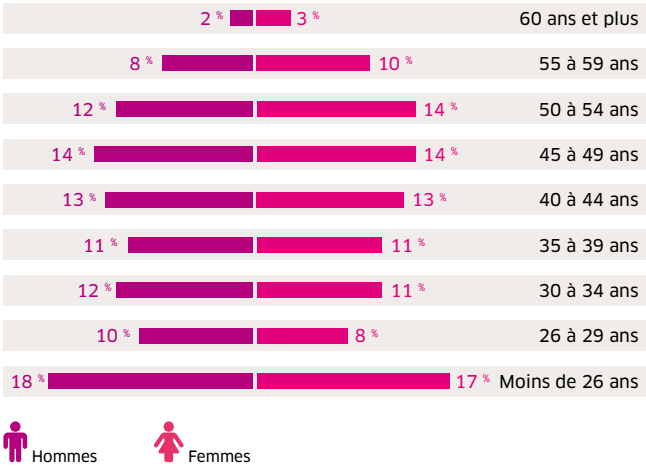


## 13,7 ANS D'ANCIENNETÉ MOYENNE

Plus d'un salarié sur deux a 10 ans d'ancienneté ou plus (**54 %**) et un quart d'entre eux a 20 ans d'ancienneté et plus.

## 89 % DES SALARIÉS EN CDI, 8 % EN CDD, 3 % EN ALTERNANCE OU AUTRES

A noter : **53 %** des entrées en CDD sont liées à des remplacements (congés payés, maladie, maternité,...).

## 70 % DES SALARIÉS À TEMPS COMPLET

**41 %** des salariés à temps partiel travaillent plus de 30 heures.

En 2013, **une enquête sur la satisfaction des salariés à temps partiel** a été réalisée par l'Observatoire prospectif du commerce, à la demande de la CPNE de la branche.
Si 54 % des salariés interrogés déclarent avoir accepté, il y a 10 ans en moyenne, un emploi à temps partiel à défaut de pouvoir trouver un emploi à temps plein au moment de leur embauche, 82 % des salariés interrogés se disent aujourd'hui satisfaits de leur durée de travail à temps partiel (chiffre en hausse de 8 points par rapport à l'enquête 2009).

Les entreprises de la branche recrutent près de **25 000** étudiants (contrats de moins de 16 heures conclus avec des moins de 25 ans) et permettent ainsi à de nombreux jeunes de financer leurs études grâce à un emploi à temps partiel en dehors de leurs heures de cours.

## « VOTRE RÉUSSITE EST NOTRE RAYON ! »

La grande distribution à prédominance alimentaire reste un secteur qui donne sa chance, et offre à des jeunes motivés de réelles perspectives de carrière :

> plus de 20 000 alternants sont recrutés par an, dont près de 20 % de jeunes non diplômés,
> 60 % des directeurs de supermarchés ont débuté comme employés ou agents de maîtrise,
> près de 3 000 salariés par an obtiennent l'un des 16 certificats de qualification professionnelle (CQP) créés par la branche.

Dans la branche, les difficultés de recrutement se concentrent principalement sur les métiers de bouche (bouchers, boulangers, poissonniers) et de l'encadrement.

**Consultez les outils de promotion des métiers**
**http:/www.fcd.fr/qui-sommes-nous/actualites-de-la-fcd/detail/votre-reussite-est-notre-rayon/**

## UN DIALOGUE SOCIAL RICHE AVEC 11 ACCORDS CONCLUS EN 2015 ET 2016

> Avenant n° 50 du 11 février 2015 relatif aux salaires minima pour l'année 2015
> Avenant n° 51 du 10 juin 2015 relatif au régime de prévoyance
> Avenant n° 52 du 17 septembre 2015 relatif au forfait annuel en jours
> Avenant n° 53 du 17 septembre 2015 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie
> Avenant n° 54 du 15 octobre 2015 relatif à la contribution de la formation professionnelle
> Avenant n° 55 du 21 janvier 2016 relatif à l'insertion et à la promotion professionnelle
> Avenant n° 56 du 21 avril 2016 relatif à l'apprentissage et au partenariat CFA
> Avenant n° 57 du 25 mai 2016 relatif aux salaires minima conventionnels
> Avenant n°58 du 22 septembre 2016 relatif à l'adaptation de l'article 5-14 relatif au travail dominical
> Avenant n°59 du 15 décembre 2016 relatif à l'aménagement du temps de travail sur l'année
> Avenant n°60 du 15 décembre 2016 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

# VOLET FORMATION (PRINCIPAUX DISPOSITIFS)

## 16 293 CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION CONCLUS

Le nombre de contrats de professionnalisation poursuit sa progression, avec **une augmentation des contrats de 17 % en 3 ans.**

- 80 % de moins de 26 ans.
- 17,3 % relèvent de publics prioritaires*.
- 35 % des contrats de professionnalisation visent un CQP, principalement le CQP employé de commerce.

* jeunes de moins de 26 ans sans qualification, demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an, bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH et personnes ayant bénéficié d'un CUI.

## 5 274 CONTRATS D'APPRENTISSAGE CONCLUS

Le CAP Boucher est le principal diplôme visé.

**La branche a conclu un partenariat avec 7 CFA* pour développer un réseau d'excellence en matière de formation aux métiers de bouche.**

La création de ce réseau est une première qui s'inscrit directement dans l'accord de branche « 100 000 chances pour demain ».

Pour les partenaires sociaux de la branche, l'apprentissage constitue la voie d'excellence conduisant aux métiers de bouche, métiers d'avenir pour lesquels de nombreux emplois sont recherchés par les enseignes de la grande distribution. Le réseau de CFA incarnera cette voie d'excellence, à travers des enseignements de qualité faisant appel à des méthodes pédagogiques innovantes.

Avec cet accord, la branche et les CFA signataires poursuivent un objectif commun : **l'insertion durable des jeunes**. D'ores et déjà, la branche du commerce à prédominance alimentaire représente plus de 20 000 contrats par alternance conclus chaque année par les entreprises.

* COROT Formations (Marseille), CFA 3IFA (Alençon), ALMEA (Châlons-en-Champagne), Le Moulin Rabaud (Limoges), François Rabelais (Dardilly), CEPROC (Paris), École de la Boulangerie et de la pâtisserie (Paris).

## 9 806 PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION

- **+24 %** en 4 ans.
- La part des ouvriers-employés bénéficiaires de périodes de professionnalisation augmente en 2015, pour atteindre **69 %**.
- Les périodes de professionnalisation sont majoritairement certifiantes. Hors inventaire, les certifications les plus préparées en périodes de professionnalisation sont les CQP/CQPI (**64 %**). Le CQP Animation de rayon est le plus préparé en PP.

## 9 682 TUTEURS FORMÉS DEPUIS 2012 (1 284 en 2015)

## 489 SALARIÉS FORMÉS DANS LE CADRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le CPF a démarré sur le dernier trimestre de l'année :

- **72 %** d'employés,
- **33 %** avaient un niveau initial V (CAP, BEP,...),
- **43 %** visaient une certification dans le domaine du commerce et de la vente,
- **21 %** visaient une certification en langues étrangères,
- Durée moyenne d'une action : **104** heures.

### DES CQP RÉNOVÉS AFIN DE MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS

**16 CQP/CQPI sont désormais disponibles :**

• Employé de commerce • Vente de produits : Non alimentaires • Boucher • Boulanger • Vente de produits : Charcuterie • Vente de produits : Fromages • Vente de produits : Fruits et légumes • Vente de produits : Marée • Vente de produits : Vins et spiritueux • Préparation de commandes • Agent logistique (CQPI) • Animation opérationnelle en entrepôt • Animation opérationnelle en magasin • Management opérationnel en entrepôt • Management opérationnel en magasin • Management opérationnel spécialité gestion d'un point de vente •

2 813 CQP ont été délivrés par la CPNE de la branche en 2015 (plus de 16 000 depuis leur création en 1996).

**http://www.fcd.fr**

**POUR CONTACTER LES REPRÉSENTANTS DE LA PROFESSION :**

CPNE Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi – Commerce à prédominance alimentaire

FCD - Fédération Commerce et Distribution (secrétariat de la CPNE) : 01 44 43 99 00.

**Sources :** Enquête emploi formation auprès des entreprises sur l'année 2015, DADS d'entreprises au 31/12/2015, Bases Forco 2015, Base Ari@ne - DGEFP 2015, FCD, Fédération du Commerce et de la Distribution (secrétariat de la CPNE).

GIP COMMUNICATION - 7549 - Crédit photo : iStock - GaphicObsession - Forco - Juin 2017.

Observatoire prospectif du commerce

**Observatoire prospectif du commerce**
251, boulevard Pereire - 75852 Paris cedex 17
Tél. : 01 55 37 41 51
E-mail : observatoire@forco.org - www.forco.org

forco
L'OPCA du Commerce et de la Distribution